



PROJET GALF

Rapport d'activités Avril 2016

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux	2
1 Investigations	2
2 Opérations	2
3 Légal	3
4 Media	4
5 Management	10
6 Relations extérieures	11
7 Conclusion	11

Points principaux

- Renvoi de l'audience sur le cas Alseny Camara et Youssouf Camara à une date ultérieure pour des raisons de santé d'un des prévenus.
- Rebondissement du dossier de la famille Sidimé par le TPI (tribunal de première instance de Kaloum sur l'affaire d'ivoires depuis 2012.
- Réunion de réflexion et de concertation avec les autorités du CCC dans le cadre de développement des stratégies pour une éventuelle extension du site de conservation des chimpanzés.
- Participation de GALF au premier meeting sous régional au Libéria autour de la problématique de la survie des grands singes en Afrique de l'Ouest organisé par GRASP.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	5
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	5

- 5 enquêtes réalisées durant le mois d'Avril 2016 à Conakry.

Durant le mois d'Avril 2016, le département d'investigation a fait 5 enquêtes dont aucune d'elles n'a conduit à une opération.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	2

0 Opérations a eu lieu :

Au courant du mois d'avril 2016, aucune opération n'a été faite.

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	2 cas (1 TPI de Boké), (TPI de Kaloum) Audience de jugement
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	4 cas - Thierno Barry (Maison d'arrêt de Conakry) - Ansoumane Doumbouya (Maison d'arrêt de Conakry) Bozi Béavogui (maison centrale de Labé) Balla Doumbouya (maison d'arrêt de Conakry)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	12 Cas Thierno Barry, Ansoumane Doumbouya, Mamady DOUMBOUYA, Amadou SIDIME, Lamine SIDIBE, Nkaye SIDIME, Sidikiba SIDIBE, Mohamed Lamine SOUMAH, balla Doumbouya, Youssouf Camara Alseny Camara, Mounir Conté

2 audiences se sont tenues dont **1** au tribunal de première instance de Boké et **1** au tribunal de première instance de Kaloum avec **9** présumés trafiquants poursuivis dont **1** en détention et **6** sous contrôle judiciaire en attente de jugement.

Durant le mois d'Avril 2016 le département juridique a effectué plusieurs activités dont les plus marquantes sont :

Suivi du dossier Youssouf et Alseny Camara

Pour des raisons de santé d'Alseny Camara et celle de Youssouf Camara en fuite, le parquet de Boké en commun accord avec toutes les parties a décidé de renvoyer l'audience à une date ultérieure. Ce, pour délocaliser Alseny Camara et le mettre en demeure de comparaître d'une part et de l'autre, mettre Youssouf Camara aux arrêts afin que tous les poursuivis dans ce dossier puisse comparaître devant le tribunal.

Affaire Sidime

La famille Sidibé est l'une des plus grandes organisations criminelles concernant le trafic d'ivoire en Afrique de l'Ouest. Ils ont été arrêtés en mai 2012 en flagrant délit de détention, commercialisation d'environ 1000 défenses d'éléphants entiers. En ce 03 mai 2016, la première audience a eu lieu au TPI de Kaloum. Au cours des débats

contradictoires entre les différentes parties, le président de l'audience a fini par renvoyer la seconde audience au 10 mai prochain afin de mieux étudier le dossier.

Table ronde avec le CCC

Le centre de conservation des chimpanzés(CCC) de Somoriyah dans la Préfecture de Faranah a servi de cadre à la tenue d'une rencontre de réflexion avec ses partenaires. Notamment GALF, le point focal national de la biodiversité et un représentant de l'UNOPS. Parmi les points débattus, on peut noter entre autre :

- Extension du centre afin d'augmenter sa capacité d'accueil.
- Identification de nouveaux sites de relâché autres que celui du Parc du haut Niger.
- Rendre accessible le centre pour faciliter les visites touristiques et générer des revenus.

Participation de GALF à l'atelier CITES

Dans le Cadre de l'élaboration du nouveau code de faune Guinéen, GALF a participé à un atelier de concertation qui s'est tenu à la DNEF (Direction Nationale des Eaux et Forêts). Il était question de réviser la liste des espèces inscrites sur la liste nationale afin de l'adapter à celle de la CITES.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 20			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	10	10

- Au courant du mois d'Avril 2016, il y a eu une production de **20** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **0** pièces radio, **10** pièces papier et **10** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur la condamnation de Bozi Guilavogui et ses complices pour le trafic de 231 kg de viande de brousse, l'arrestation du grand dealer international Balla Doumbouya et les dessous du renvoi du procès du cas Youssouf Camara et complices par le TPI de Boké, impliqués dans le trafic de chimpanzés. Aussi, sur l'incinération de la viande de brousse saisie à Tougué dans la région foutanienne.
- Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Liens des articles internet publiés :

- 1- <http://guineenews.org/trafic-despeces-protège-a-tougue-le-prevenu-a-ete-juge-condamne-et-la-saisie-incineree/>
- 2- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/04/02/tougue-des-hommes-condamnes-a-des-peines-demprisonnement-ferme-pour-trafic-de-231-kg-de-viande-de-brousse/>
- 3- <http://africavision7.com/?p=13659>
- 4- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/04/01/cites-un-dealer-majeur-tombe-dans-le-filet-dinterpol-pour-trafic-international-despeces-animales-protégées/>
- 5- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3875>
- 6- http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/04/22/tpi-de-boke-les-raisons-du-renvoi-de-laudience-sur-le-trafic-de-chimpanzes-dans-cette-region/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=facebook&utm_source=socialnetwork
- 7- http://conakrynet.info/news_fiche.php?id=1133
- 8- <http://soleilfmguinee.net/tpi-de-boke-les-raisons-du-renvoi-de-laudience-sur-le-trafic-de-chimpanzes-dans-cette-region/>
- 9- <http://soleilfmguinee.net/cites-un-dealer-majeur-tombe-dans-le-filet-dinterpol-pour-trafic-international-despeces-animales-protégées/>
- 10- <http://soleilfmguinee.net/tougue-des-hommes-condamnes-a-des-peines-demprisonnement-ferme-pour-trafic-de-231-kg-de-viande-de-brousse/>

Quelques exemples de Presse Papier :



Trafic d'espèces protégées

Un dealer majeur tombe dans les filets d'INTERPOL

Les agents du Bureau Central National d'Interpol avec l'appui du projet GALF (Guinée-Application de la Loi Faunique) ont effectué très tôt le matin du vendredi 25 mars 2016 à km36 dans la préfecture de Coyah une opération d'arrestation d'un présumé trafiquant d'animaux protégés.

Balla Doumbouya est soupçonné d'être en complicité avec l'ancien responsable de la convention CITES en Guinée, impliqué dans l'exportation dans le monde, de lamantins et chimpanzés, espèces intégralement protégées par la loi guinéenne et par les conventions internationales.

Le présumé auteur de ce crime faunique a été placé sous mandat de dépôt, et son dossier est en instruction judiciaire.

L'histoire remonte à l'arrestation de Thierno Barry en août 2015, pris en flagrant délit de détention et de commercialisation de deux singes à nez blanc qui devraient être exportés en Jordanie avec un permis CITES signé par Ansoumane Doumbouya, ancien chef de l'organe CITES en Guinée (Convention internationale sur le commerce des espèces sauvages de la faune et de la flore menacées d'extinction). Dès lors, la chasse aux trafiquants et leurs complices a été déclenchée par la Justice guinéenne.

Quelques jours après, le commandant Ansoumane Doumbouya, ancien chef de l'organe CITES, a été arrêté. L'opération a été menée par le BCN d'Interpol avec le soutien

de GALF qui fait partie du réseau EAGLE NETWORK présent dans 9 pays d'Afrique pour appuyer les gouvernements africains dans la lutte contre la corruption et le trafic d'espèces. Cet homme fort de l'administration guinéenne est reproché, entre autres, d'être impliqué dans la livraison frauduleuse de permis CITES aux trafiquants durant son mandat à la tête de la CITES et même après sa révocation.

Le démantèlement de ce réseau de trafiquants entamé, une autre grande cible était traquée : Balla Doumbouya, directeur « Doumbouya Pets Company » une compagnie fictive guinéenne spécialisée dans le trafic international d'espèce. Il était le patron de Thierno Barry. Identifié comme le plus important présumé trafiquant de ce réseau, Balla Doumbouya, a longtemps ravitaillé les marchés asiatiques en espèces intégralement protégées avec la complicité de Ansoumane Doumbouya qui lui fournissait les permis CITES. Balla Doumbouya est responsable de l'exportation illégale à travers le monde de plus d'une douzaine de lamantins en Asie, des chimpanzés, de nombreuses autres primates protégés, des oiseaux, des reptiles. Avec ce trafic international qui a duré plus de 10 ans, ils ont fait des centaines de milliers de dollars, vendant un seul Lamantin à 50,000 US dollars.

Un permis CITES présenté par Balla Doumbouya en 2013 au nom de sa compagnie, avait été rejeté par les services du

contrôle douanier de l'aéroport international Conakry-Gbessia. Il était question, selon nos sources de l'exportation de lamantins en Asie, espèces intégralement protégées par la loi guinéenne et les conventions internationales, une exportation illégale donc.

Selon certaines sources, Balla Doumbouya, ayant pris vent de l'arrestation de l'ancien directeur de la CITES et de Thierno Barry, avait décidé de quitter la capitale Conakry et se cachait vers l'intérieur du pays. Après 7 mois, Balla Doumbouya décide de rentrer à Conakry n'imaginant pas qu'il était activement recherché. Et il fut arrêté à ce moment par les hommes d'Interpol avec l'appui de GALF.

Toujours est-il, qu'en septembre 2015, la CITES avait confirmé officiellement sur son site web https://cites.org/fr/guinea_arrest_20150903 l'arrestation d'Ansoumane Doumbouya, ancien directeur de CITES, tout en félicitant les autorités guinéennes à poursuivre la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Après celui de la drogue et des armes, le trafic faunique constitue aujourd'hui le 4^{ème} crime organisé le plus important dans le monde. Le présumé trafiquant a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Conakry et le dossier se trouve dans les mains du juge d'instruction du TPI de Kaloum, en attendant la suite de l'instruction et probablement la tenue de la première audience.

Affaire à suivre.....

Daouda Yansané

Hebdomadaire Affiche Guinéenne

Justice de paix de Tougué

Trois hommes condamnés pour trafic de 231 kg de viande de brousse

Le mercredi 30 mars 2016, la justice de paix de Tougué en Moyenne-Guinée, a tenu son audience correctionnelle sur l'affaire des 231 kg de viande de brousse saisie des mains des trafiquants. Contrairement à l'épisode de Dalaba, trois hommes écopent des peines d'emprisonnement ferme pour détention, commercialisation, circulation et complicité d'abattage d'espèces animales intégralement protégées par la loi guinéenne et les conventions internationales.

Dans son audience publique et contradictoire et conformément aux dispositions prévues par les articles 463 et 466 du code de procédure pénale, 121, 161 et 164 du code de la faune, sur l'action publique condamne Bozi Béavogui, l'instigateur à 4 mois de prison ferme. Pour le préjudice causé à l'Etat Guinéen, sur l'action civile conformément à l'article 1098 du code civil, il a été sommé de payer une somme de 2.000.000 GNF au titre de dommages et intérêts.

Quant aux deux complices contre lesquels des mandats d'amener avaient été délivrés par le juge de paix du fait qu'ils aient été cités par le contrevenant, d'être de grands chasseurs renommés à qui il fournissait des munitions, ils ont été condamnés par défaut à 7 mois de prison ferme chacun. Ainsi, dans son délibéré, le juge a décerné un mandat d'arrêt contre les deux contrevenants qui sont encore en cavale.

Bozi avec cette importante quantité de viande de brousse a été rendue possible grâce aux officiers des Eaux et Forêts de la localité avec le soutien de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique). Il était en position de détention, trafic, commercialisation, circulation de 231 kg de viande de brousse provenant des espèces intégralement protégées.

Se prononçant sur le cas Emile Tolno et Abdoulaye Pélé, présumés complices cités dans cette affaire, le juge de paix de Dalaba, a ordonné la fin de la poursuite pour faute de preuves. Bozi Béavogui lui, est en train en ce moment de méditer sur son sort à la prison civile de Tougué où 4 mois à purger l'attendent.

L'incinération des 231 kg de viande de brousse a été faite le 31 mars 2016 par les autorités préfectorales de Tougué en présence des responsables du ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

Contrairement à ce qui se passe dans certains tribunaux et instances judiciaires de l'Etat sur le phénomène de la lutte contre le trafic faunique et de la répliation de la loi à cet effet, la justice de paix de Tougué vient de se faire démarquer des autres. En infligeant une telle peine aux trafiquants, un défi semble avoir été lancé aux autres instances judiciaires de la région du Fouta Djallon, dans la lutte contre la criminalité faunique.

A rappeler que l'arrestation de

Daouda Yansané

Affiche Guinéenne

TRAFIC DE VIANDE DE BROUSSE À TOUGUÉ Des peines d'emprisonnement ferme

Mercredi 30 mars 2016, la Justice de paix de Tougué en moyenne Guinée a tenu son audience correctionnelle sur l'affaire des 231 kg de viande de brousse saisie des mains des trafiquants. Trois hommes écopent des peines d'emprisonnement ferme pour détention, commercialisation, circulation et complicité d'abattage d'espèces animales intégralement protégées par la loi guinéenne et les conventions internationales.

Dans son audience publique et contradictoire, et conformément aux dispositions prévues par les articles 463 et 466 du code de procédure pénale, 121, 161 et 164 du code de la faune sur l'action publique condamne Bozi Béavogui, l'instigateur à 4 mois de prison ferme. Pour le préjudice causé à l'Etat Guinéen, sur l'action civile conformément à l'article 1098 du code civil, il a été sommé de payer une somme de 2.000.000 GNF comme dommages et intérêts.

Quant aux deux complices contre lesquels des mandats d'amener avaient été délivrés par le Juge de paix du fait qu'ils aient été cités par le contrevenant, d'être de grands chasseurs renommés à qui il fournissait des munitions, les deux ont été condamnés par défaut à 7 mois de prison ferme chacun. Ainsi, dans son délibéré, le juge a décerné un mandat d'arrêt contre les deux contrevenants qui sont encore en cavale.

A rappeler que l'arrestation de Bozi avec cette importante quantité de viande de brousse a été rendue possible grâce aux officiers des Eaux et forêts de la localité avec le soutien de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique). Il était en

position de détention, trafic, commercialisation, circulation de 231 kg de viande de brousse provenant des espèces intégralement protégées.

Se prononçant sur le cas Emile Tolno et Abdoulaye Pélé, présumés complices qui avaient été cités dans cette affaire, le Juge de paix de Dalaba, a ordonné la fin de la poursuite faute de preuves. Bozi Béavogui lui, est en train de méditer sur son sort à la prison civile de Tougué où 4 mois à purger l'attendent.

L'incinération des 231 kg de viande de brousse a été faite le 31 mars 2016 par les autorités préfectorales de Tougué en présence des responsables du ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

Contrairement à ce qui se passe dans certains tribunaux et instances judiciaires de l'Etat sur le phénomène de la lutte contre le trafic faunique et de la répliation de la loi à cet effet, la Justice de paix de Tougué se démarque nettement. En infligeant une telle peine aux trafiquants, un défi semble avoir été lancé aux autres instances judiciaires de la région foutanienne, dans la lutte contre la criminalité faunique.

AEC

Le Continent du 11 avril 2016

Quelques captures de pièces internet :

Accueil Politique Société Culture Economie Interview vidéos Qui suis-je? Nous contacter

Guinée Démocrate

Un site utilisant Réseau Mamboblog

CITES : un dealer majeur tombe dans le filet d'INTERPOL pour trafic international d'espèces animales protégées !

Tamba Couaré 1 avril 2016 Société No Comments



Les agents du Bureau Central National d'Interpol, avec l'appui du projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique), ont procédé, le vendredi 25 mars dernier, à l'arrestation d'un présumé trafiquant d'animaux protégés dans la préfecture de Coyah. M. Balla Doumbouya, est soupçonné, avec la complicité de l'ancien responsable de la convention CITES en Guinée, d'être impliqué dans l'exportation de lamantins et chimpanzés, espèces intégralement protégées par la loi guinéenne et par les conventions internationales. L'auteur présumé de ce crime faunique a été placé sous mandat de dépôt et son dossier est en instruction judiciaire.

L'histoire remonte à l'arrestation de Thierno Barry en août 2015, pris en flagrant délit de détention et de commercialisation de deux singes à nez blanc. Ces derniers devaient être exportés en Jordanie avec un permis CITES signé par Ansoumane Doumbouya, ancien chef de l'organe CITES en Guinée (Convention internationale sur le commerce des espèces sauvages de la faune et de la flore menacées d'extinction). Dès lors, une chasse aux trafiquants a été déclenchée par la justice guinéenne.

Quelques jours après, le commandant Ansoumane Doumbouya était arrêté. L'opération a été menée par le BCN d'Interpol, avec le soutien de GALF qui fait partie du réseau EAGLE NETWORK présent dans 9 pays d'Afrique pour aider les gouvernements africains dans la lutte contre la corruption et le trafic d'espèces. Cet homme fort de l'administration guinéenne se

Doumbouya, Directeur de « Doumbouya Pts Company », compagnie fictive guinéenne spécialisée dans le trafic international d'espèces, il employait Thierno Barry. Balla Doumbouya, identifié comme un des plus importants trafiquants présumés de ce réseau, a longtemps ravitaillé les marchés asiatiques en espèces intégralement protégées avec la complicité de Ansoumane Doumbouya, qui lui fournissait les permis CITES. Balla Doumbouya est responsable de l'exportation illégale à travers le monde de plus d'une douzaine de lamantins en Asie, des chimpanzés, et de nombreuses autres primates protégés : oiseaux, reptiles, etc. Ce trafic international, qui a duré plus de 10 ans, aurait engrangé des centaines de milliers de dollars, compte tenu du prix de vente d'un seul Lamantin : 50.000 US dollars.

Un permis CITES présenté par Balla Doumbouya en 2013 au nom de sa compagnie avait été rejeté par les services du contrôle douanier de l'aéroport international Conakry Gbessia. Il était question de l'exportation de lamantins en Asie, une espèce intégralement protégée par la loi guinéenne et les conventions internationales. Une exportation illégale, donc.

Selon certaines sources, Balla Doumbouya ayant pris vent de l'arrestation de l'ancien directeur de la CITES et de Thierno Barry, avait décidé de quitter la capitale pour se cacher. Sept mois plus tard, Balla Doumbouya décide de rentrer à Conakry sans se douter de la recherche active dont il faisait l'objet. Il a été arrêté à son retour par les hommes d'Interpol avec l'appui de GALF.

Toujours est-il qu'en septembre 2015, la CITES avait confirmé officiellement [sur son site web](#) l'arrestation d'Ansoumane Doumbouya tout en félicitant les autorités guinéennes et les encourageant à poursuivre la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Après celui de la drogue et des armes, le trafic faunique constitue aujourd'hui le 4^{ème} crime organisé le plus important dans le monde.

Balla Doumbouya a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Conakry et le dossier se trouve dans les mains du juge d'instruction du TPI de Kalamou en attendant la suite de l'instruction et probablement la tenue de la première audience.

Affaire à suivre...

Accueil Articles récents Commentaires récents Archives Catégories Méta 7

Search

Recent Posts

TPI de Boké : Les raisons du renvoi de l'audience sur le trafic de chimpanzés dans cette région !
Tougué : Des hommes condamnés à des peines d'emprisonnement ferme pour trafic de 231 kg de viande de brousse !
CITES : un dealer majeur tombe dans le filet d'INTERPOL pour trafic international d'espèces animales protégées !
Tougué : Un homme mis aux arrêts pour trafic de 231 kg de viande de brousse !
Trafic de viande de brousse à Dalaba : Le procès qui fait grincer des dents au département de l'Environnement !

Pages

Page d'exemple

Facebook Twitter Google+ LinkedIn Email RSS

mercredi 4 mai 2016, 14:31 GMT ACCÈS S'ÉTOURNER CONTACT OLD VERSION

GUINEE NEWS ORG
DERNIÈRE NOUVELLE DE LA GUINÉE PAR LES GUINÉENS

ACCÈS NEWS PUBLIÉPORTRAIT SPORT ART & CULTURE ÉCONOMIE POLITIQUE VIDÉO FORUM

Twitter Facebook G+ YouTube

TRAFFIC D'ESPÈCES PROTÉGÉES

Termines de Référence pour Recrutement

Quel: 4 mai 2016, 11:07

Économie: la Guinée ne s'ouvre pas aux mutations économiques
Quel: 4 mai 2016, 10:47

La Côte d'Ivoire du tribunal international Alibi - 2016
Quel: 4 mai 2016, 11:30

Le mal: Kertalla Camara, vice-président de la CES reconnaît les efforts que le gouvernement a consentis pour le secteur privé guinéen
Quel: 4 mai 2016, 11:02

Appel à propositions en appel aux initiatives concrètes des OSC en matière de gouvernance locale
Quel: 28 avril 2016, 14:25

Appel pour la fourniture de cinq cent(500) smartphones
Quel: 28 avril 2016, 14:22

Compte: vos réflexions locales et étrangères favorables sur notre mobilisation
Quel: 19 avril 2016, 11:18

Conakry Capitale Mondiale du Livre 2017: Des opportunités pour notre Ville Capitale
Quel: 23 avril 2016, 12:19

Rejoignez notre Programme de Développement de Jeunes Talents pour bénéficier d'une expérience unique!
Quel: 28 avril 2016, 14:28

Guineenews Boubahoom

Guineenews

LES NOUS SUIVRE SUR FACEBOOK

Guineenews.org Boubahoom 42 401 membres Partager

Plus de 127 autres applications liées

RENCE PERSONNELLE DE GUINÉENS

« La non-violence est une arme puissante et juste, qui tonifie sans blesser et amolli l'homme qui la manie. C'est une école qui guérit. » Martin Luther King

SUCRÉ

Journée de la liberté de la presse en Guinée: les hommes de médias s'engagent
Quel: 4 mai 2016, 11:47

Soleil temps sur Simandou: des centaines de Guinéens sont bloqués localement!
Quel: 4 mai 2016, 09:45

Fête des travailleurs à Mamou, le symbole d'unité des travailleurs
Quel: 4 mai 2016, 10:19

Boké: La baisse du prix du caoutchouc au menu de la fête des travailleurs
Quel: 4 mai 2016, 10:04

INTERVIEWS

N'zékoré: Trois présumés bandits tués par la population
Quel: 4 mai 2016, 10:56

Quel: 4 mai 2016, 11:57

Photo by Alaidy Sow

Trafic d'espèces protégées à Tougué: Le prévenu a été condamné et la saisie incinérée.

Arrêté le 20 mars derniers avec 235 kilogrammes de viande de brousse soit 11 sacs en deux (tenants d'espèces intégralement protégées), Bozie Beavogui a été jugé et condamné le 30 du même mois par le juge de paix de Tougué qui l'a ensuite frappé d'une amende de 2 000 000 GNF au titre de dommages et intérêts, a appris Guineenews de sources officielles.

« Quatre (4) mois de prison ferme assortie d'une amende de 2 000 000 GNF », c'est le jugement rendu par le Tribunal de Justice de Paix de Tougué dans le dossier de Bozie Beavogui, condamné pour trafic d'espèces protégées. Dans cette affaire, le principal accusé Monsieur Bozie Beavogui a été condamné à 4 mois de prison ferme assortie d'une amende de deux millions GNF (dommages et intérêts au profit de l'Agence judiciaire de l'État) », affirme-t-il.

L'incinération de la viande saisie a été effectuée ce jeudi 31 mars 2016 dans la préfecture de Tougué, selon le Lieutenant-colonel Mamadou Broye Sou, le directeur général adjoint de l'office, des parcs, des réserves et de la lutte contre la criminalité environnementale, qui n'a pas manqué non plus de dénoncer le réseau de braconniers dont le fouth serait désormais la plaque tournante. « Aujourd'hui, on est là pour l'incinération du produit. Nul n'ignore aujourd'hui ce que nous vivons avec le développement d'une maladie appelée Ebola. Comme vous le savez, cette maladie n'est pas venue du ciel mais d'une de ces espèces. Donc, nous essayons d'arrêter cette circulation parce qu'on a pris beaucoup de réseaux de commerçants d'animaux sauvages entre la moyenne Guinée et la Guinée forestière ou entre la moyenne Guinée et la Sierra Leone. C'est tout un réseau bien organisé », déclare-t-il.

De son côté, la directrice préfectorale de l'environnement de Tougué Mamadou Malal Baldé estime que son territoire a été vidé de toute sa richesse forestière. « regardez chez nous à Tougué, il ne reste pratiquement que quelques espèces de singes, tout le reste a été abattu. En plus ils ont fini de détruire la forêt en coupant tous les grands arbres » déplore-t-elle.

« Ça est un signal fort à l'adresse de tous ceux qui font le braconnage dans la préfecture de Tougué » a averti le juge de paix.

Par ailleurs, contrairement au jugement rendu à la minirais à Dalaba dans une affaire similaire, ce verdict a été un soulagement pour les services et organisations évoluant dans le cadre de la protection de la faune comme l'ONG "Guinée Application de la loi faunique" qui est régulièrement sur le terrain.

Twitter Facebook G+ YouTube

A Propos De l'auteur / Alaidy Sow

Correspondant à Libé, Hoyma Guinée

Guineenews Boubahoom

Guineenews

Guinée Démocrate

Un site utilisant Réseau Mondoblog.

TPI de Boké : Les raisons du renvoi de l'audience sur le trafic de chimpanzés dans cette région !

Tamba Outaré | 22 avril 2016 | 0 Commentaires



Le mardi 19 avril 2016, le tribunal de première Instance(TPI) de Boké a tenu son audience correctionnelle sur le dossier des trafiquants d'espèces animales protégées. Youssouf Camara, Alseny Camara et Mounir Conté sont poursuivis pour détention, circulation et commercialisation de chimpanzés, espèces intégralement protégées. Constatant l'absence de Youssouf Camara et Alseny Camara à la barre pour des raisons de santé non élucidées, l'audience a été de nouveau renvoyée pour le 03 mai 2016.

Mis aux arrêts au courant du mois de novembre 2015 par les services d'Interpol grâce au soutien de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique), Alseny Camara et Youssouf Camara ont été

pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'un chimpanzé au plein cœur de Boké. Après l'instruction, le tribunal de première instance de Boké avait tenu une première audience le 26 janvier 2016 sur cette même affaire. Au cours de celle-ci et dans le souci de faire comparaitre tous les présumés trafiquants, l'audience avait été renvoyée pour le 23 février 2016 à cause de l'état de santé non fondé de Youssouf Camara et d'Alseny Camara. Conformément aux principes liés aux droits humains, le juge d'instruction a fini par prendre une ordonnance de placement en milieu hospitalier les deux présumés trafiquants malades.

A en croire aux dires d'un des activistes de la lutte contre la criminalité faunique, cette ordonnance donne le plein pouvoir au procureur de la République près le TPI de Boké de veiller sur l'applicabilité de l'ordonnance. Notamment, renchérit-il, s'informer sur l'état de santé des deux présumés et d'instruire au régisseur de la prison afin d'amener les deux détenus en milieu incarcéral. Malheureusement, déplore-t-il, cela n'a pas été fait. Ainsi, un rapport établi par le directeur régional du centre hospitalier comme indiqué dans l'ordonnance devrait être fait. Puisqu'aucun rapport n'indique réellement l'état de maladie de ces deux présumés trafiquant, cela prouve officiellement qu'ils ont été libérés frauduleusement, s'indigne l'activiste.

Selon un des juristes du projet GALF, lorsque le juge d'instruction rend une ordonnance, le procureur de la République s'il n'est pas d'accord, peut faire appel dans un délai précis. Ainsi, développe-t-il, il peut instruire au régisseur de la prison de veiller au respect de cette ordonnance pour son application. Donc, poursuit-il, le parquet n'a pas pris des dispositions légales pour veiller au retour en prison des détenus après le suivi sanitaire à l'hôpital. Pour lui, ces disfonctionnements du parquet élargis au régisseur de la prison de Boké montrent à suffisance, l'incompétence administrative des commis de l'Etat à faire bien leur travail.

La partie civile représentée par Me Jean Moussa Sovogui, a déploré cette situation qui, à chaque fois que l'audience doit avoir lieu, est obligé de se déplacer de Conakry pour Boké.

Face à la démission du parquet du TPI de Boké de prendre des dispositions pour veiller au retour des détenus en prison et la complicité du régisseur de la prison avec ces derniers, il faut dire que la lutte contre la criminalité faunique dans cette région doit être une préoccupation des autorités régionales. Tout de même, l'audience a été renvoyée pour le 03 mai 2016, histoire de faire sortir Alseny Camara et Youssouf Camara de leur cachette.

Affaire à suivre.....

Fatou Kourouma

Accueil Articles Récents

Commentaires Récents Archives

Catégories Méta 7

Rechercher

Search

Rechercher

Recent Posts

TPI de Boké : Les raisons du renvoi de l'audience sur le trafic de chimpanzés dans cette région !

Tougué : Des hommes condamnés à des peines d'emprisonnement ferme pour trafic de 231 kg de viande de brousse !

CITES : un dealer majeur tombe dans le filet d'INTERPOL pour trafic international d'espèces animales protégées !

Tougué : Un homme mis aux arrêts pour trafic de 231 kg de viande de brousse !

Trafic de viande de brousse à Dalaba : Le procès qui fait grincer des dents au département de l'Environnement !

Page d'exemple

Tags

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	1
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Pour le département management, le mois d'avril 2016 fut marqué principalement par la participation du coordinateur du projet GALF et de la présidente Charlotte Houpline au premier meeting autour de la survie des grands singes en Afrique de l'Ouest. Au menu, les points entre autres étaient au programme.

1. Le trafic illicite.
2. Impact de l'industrie extractive sur l'habitat des grands singes.
3. L'impact des plantations des palmiers sur la survie des grands singes.
4. Les maladies épidémiologiques en rapport aux grands singes.



6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		13	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	1	1	11

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec :

1. Le procureur de la République du TPI de Kaloum.
2. Le substitut du procureur du TPI de Kaloum.
3. Le juge d'instruction du TPI de Boké.
4. Le point focal national de la biodiversité au ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.
5. Le procureur de Boké.
6. Le procureur de Labé.
7. Le régisseur de la prison civile de Labé.
8. Le point focal de la criminalité faunique au ministère de l'Environnement.
9. Le point focal de la criminalité faunique (Interpol).
10. Le commissaire de la sûreté urbaine de Labé.
11. La directrice du centre de conservation des chimpanzés(CCC).
12. La direction de la radio privée Soleil FM.
13. Les autorités de la CITES en Guinée.

7 Conclusion

Le mois d'avril 2016 a été principalement marqué par trois grandes actions, notamment la participation de GALF au grand meeting autour de la survie des grands singes en Afrique de l'Ouest, la participation aux activités de concertation avec nos partenaires pour renforcer les capacités dans la lutte contre le trafic faunique et enfin le rebondissement du dossier Sidimé au TPI de Kaloum.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.